

Apprendre à vivre ensemble au collège

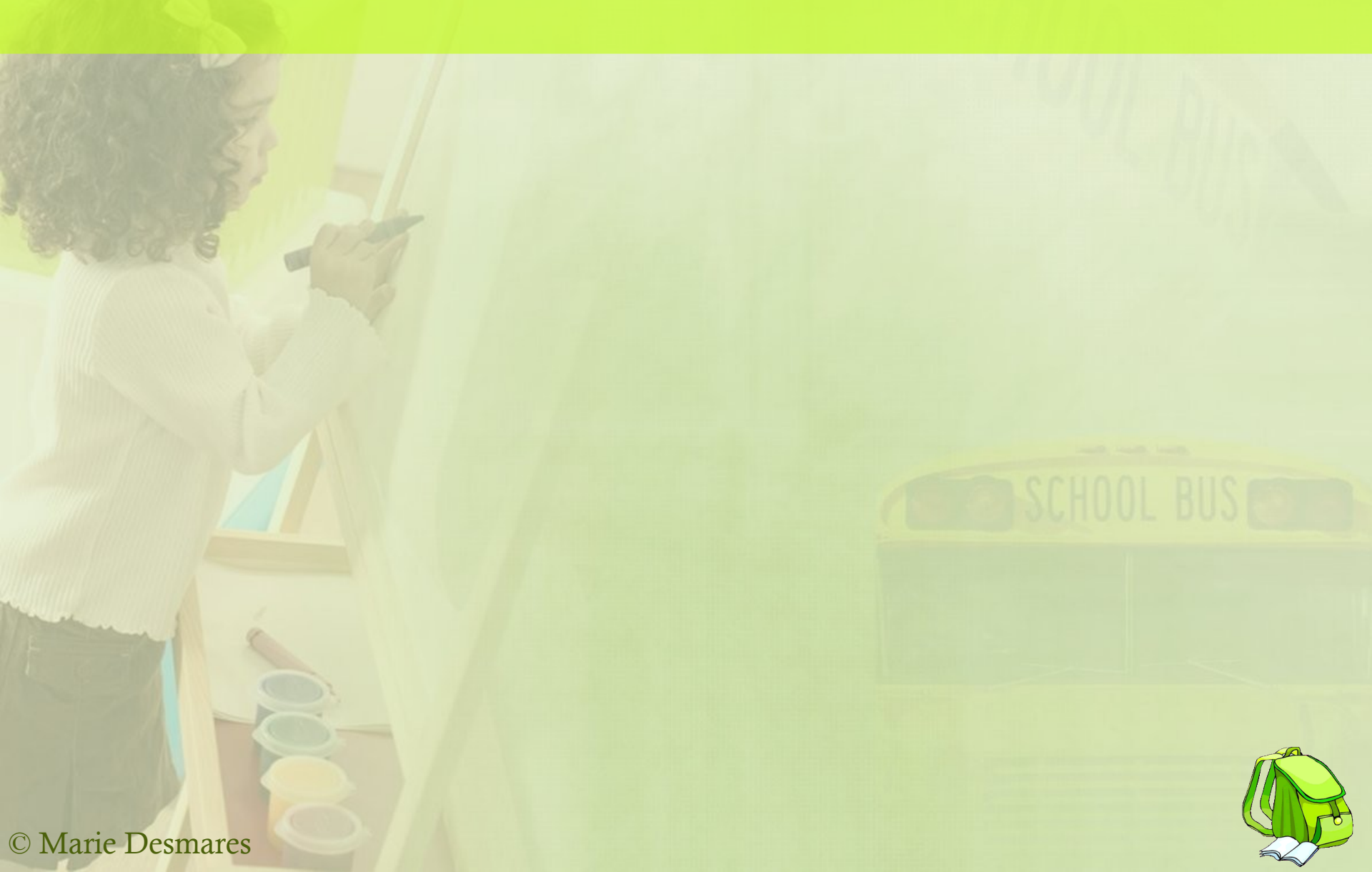
Le collège Cousteau



© Marie Desmares



Le règlement intérieur



Où peux-tu consulter le règlement intérieur du collège ?

Etude du règlement intérieur
(dans mon)

Mes droits	Mes devoirs	Les sanctions prévues



Voici la correction.

Etude du règlement intérieur
(dans mon **carnet de liaison**)

Mes droits	Mes devoirs	Les sanctions prévues



Complète la colonne « Mes droits » à l'aide du règlement intérieur.

<i>Page</i>	Mes droits
7	
11	



Voici la correction.

<i>Page</i>	Mes droits
<i>7</i>	<ul style="list-style-type: none">- J'ai le droit d'être éduqué.- J'ai le droit d'être respecté.- J'ai le droit d'élire mes représentants, les délégués de classe.- Par leur intermédiaire, j'ai le droit de m'informer et de m'exprimer.
<i>11</i>	<ul style="list-style-type: none">- J'ai le droit d'adhérer à l'association sportive et aux clubs du foyer socio-éducatif.



Complète la colonne « Mes devoirs ».

<i>Page</i>	Mes devoirs
7	



Voici la correction.

<i>Page</i>	Mes devoirs
7	<ul style="list-style-type: none">- Je dois faire mon travail scolaire et avoir mon matériel.- Je dois aller au collège, arriver à l'heure et suivre tous les cours- Je dois faire les contrôles de connaissances.- Je dois respecter les règles.- Je dois respecter les personnes et les biens.



Complète la colonne « Les sanctions prévues ».

<i>Page</i>	Les sanctions prévues
<i>11</i>	
<i>12</i>	



Voici la correction.

<i>Page</i>	Les sanctions prévues
<i>11</i>	Si je ne respecte pas mes devoirs, je subis les sanctions prévues : <ul style="list-style-type: none">- rappel à la règle- punitions scolaires- sanctions disciplinaires
<i>12</i>	<ul style="list-style-type: none">- conseil de discipline- commission éducative



Lis le texte, coche la bonne réponse et surligne la justification en vert.

Je peux croire ou penser ce que je veux au collège.

Vrai Faux

« La loi du 15 mars 2004 est prise en application du principe constitutionnel de laïcité qui est un des fondements de l'école publique. Ce principe, fruit d'une longue histoire, repose sur le respect de la liberté de conscience et sur l'affirmation de valeurs communes qui fondent l'unité nationale par-delà les appartenances particulières. » *Circulaire n°2004-084 du 18 mai 2004, Journal officiel du 22 mai 2004*

« Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. » *Loi n°2004-228 du 15 mars 2004*



Voici la correction.

Je peux croire ou penser ce que je veux au collège.

Vrai Faux

« La loi du 15 mars 2004 est prise en application du principe constitutionnel de laïcité qui est un des fondements de l'école publique. Ce principe, fruit d'une longue histoire, repose sur le respect de **la liberté de conscience** et sur l'affirmation de valeurs communes qui fondent l'unité nationale par-delà les appartenances particulières. » *Circulaire n°2004-084 du 18 mai 2004, Journal officiel du 22 mai 2004*

« Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. » *Loi n°2004-228 du 15 mars 2004*



Coche la bonne réponse et surligne la justification dans le texte.

Je peux porter des signes voyants afin de montrer ce que je crois ou ce que je pense.

Vrai Faux

« La loi du 15 mars 2004 est prise en application du principe constitutionnel de laïcité qui est un des fondements de l'école publique. Ce principe, fruit d'une longue histoire, repose sur le respect de la liberté de conscience et sur l'affirmation de valeurs communes qui fondent l'unité nationale par-delà les appartenances particulières. » *Circulaire n°2004-084 du 18 mai 2004, Journal officiel du 22 mai 2004*

« Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. » *Loi n°2004-228 du 15 mars 2004*



Voici la correction.

Je peux porter des signes voyants afin de montrer ce que je crois ou ce que je pense.

Vrai Faux

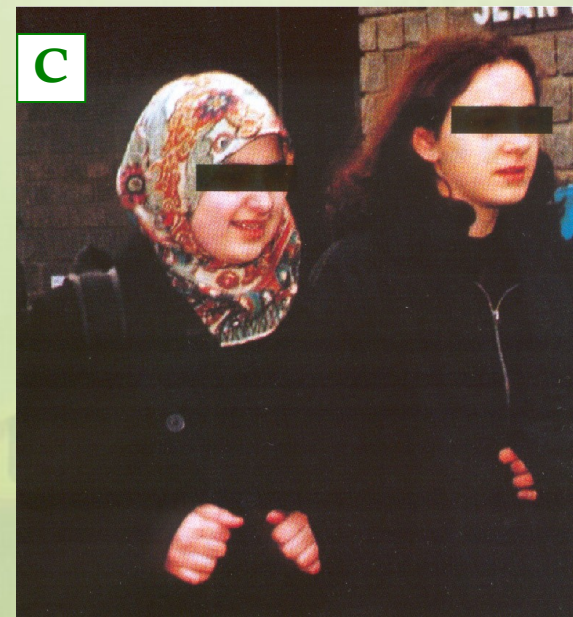
« Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. » *Loi n°2004-228 du 15 mars 2004*

Je ne dois pas porter de signe religieux ostentatoire (voile, grande croix, kippa...).



Encadre ce qui est autorisé en vert et ce qui interdit en rouge.

Des situations en accord ou en opposition avec le principe de la laïcité



Situation autorisée

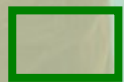
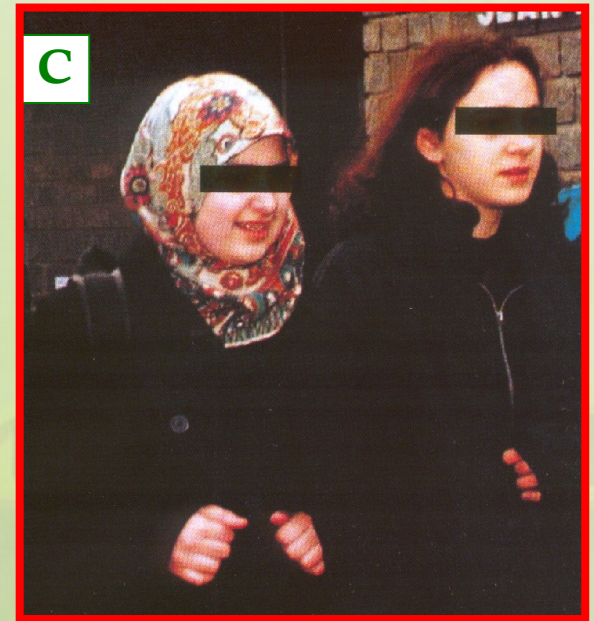
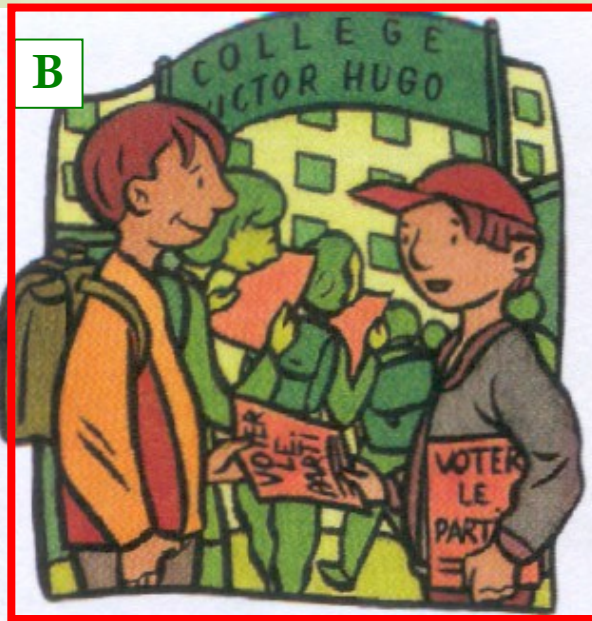
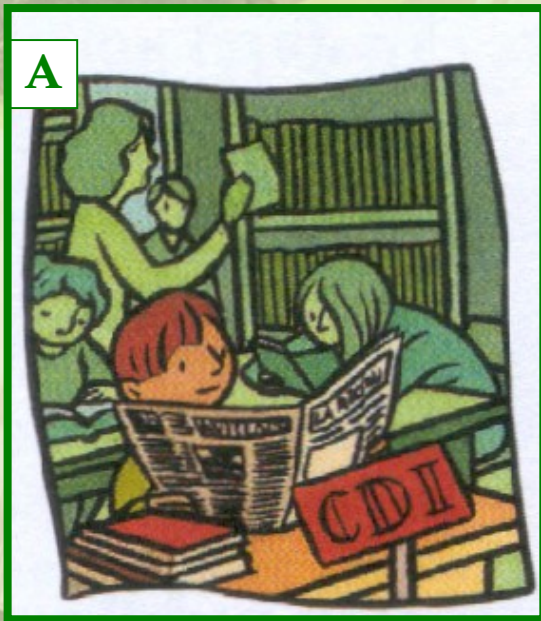


Situation interdite



Voici la correction.

Des situations en accord ou en opposition avec le principe de la laïcité



Situation autorisée

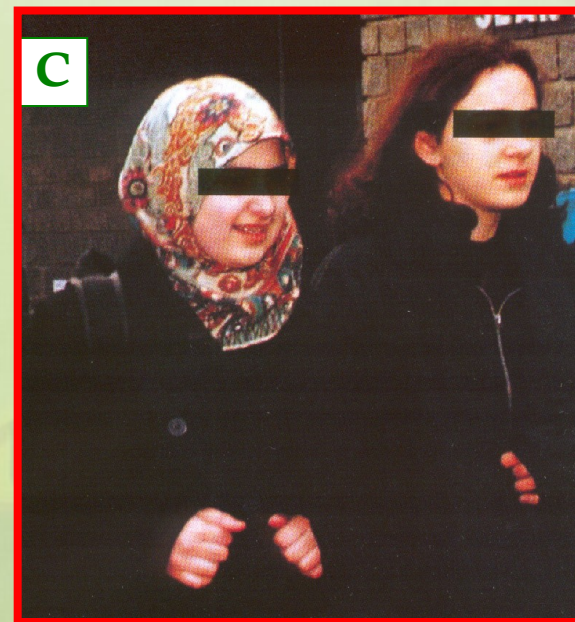


Situation interdite



Selon quel principe ces situations sont-elles autorisées ou interdites ?

Des situations en accord ou en opposition avec le principe de la laïcité



Situation autorisée



Situation interdite



Voici la correction.

C'est le respect de la laïcité.

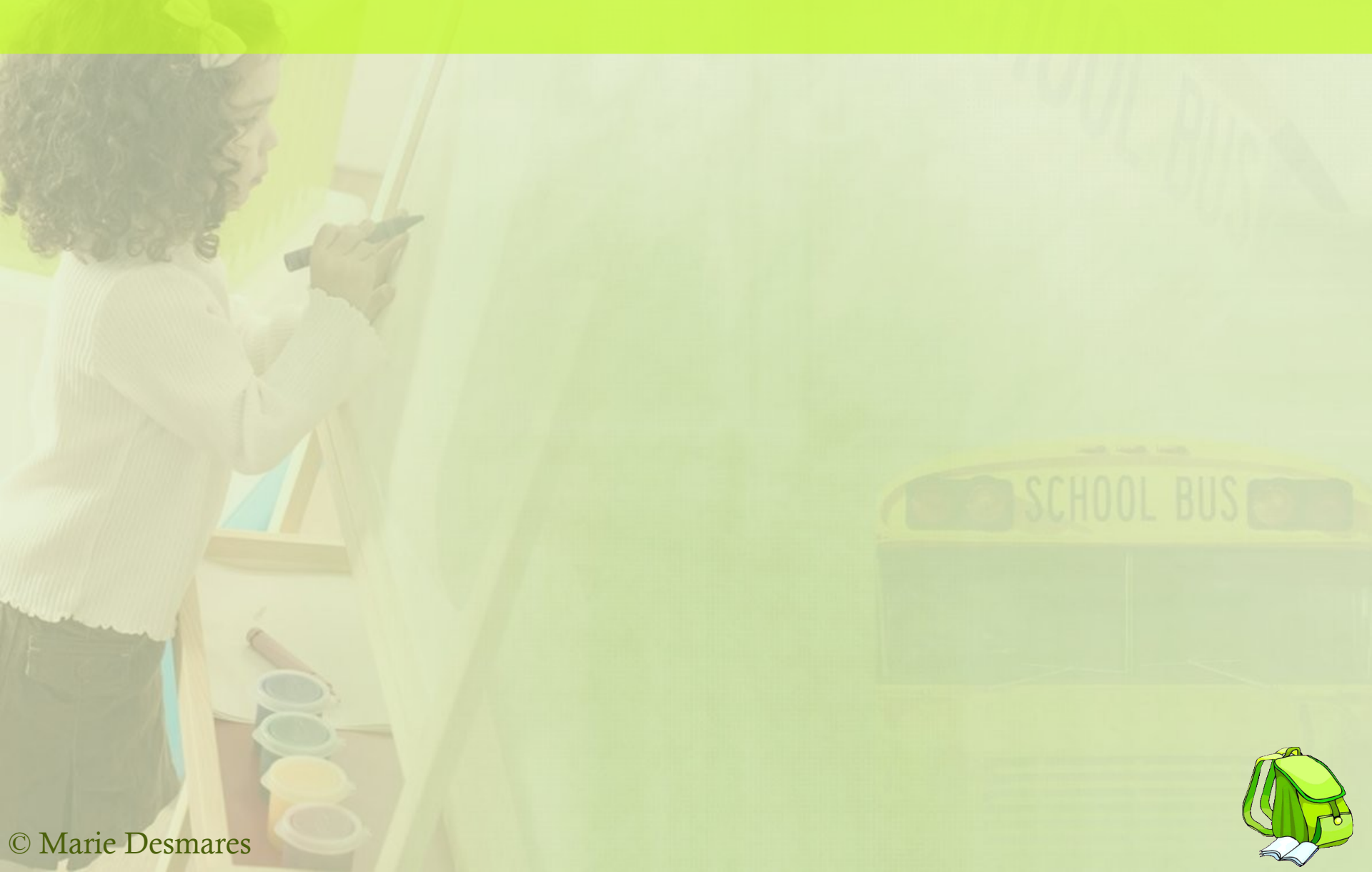


Note la définition de la laïcité.

Laïcité : principe de séparation entre le religieux et l'Etat. La laïcité permet à une personne de choisir ou non une religion et empêche l'Etat de favoriser une religion par rapport à une autre.



L'élection des délégués



Quel est le rôle des délégués ? Classe les items dans le tableau.

Le rôle des délégués

Lien entre les élèves et les adultes

Participer au conseil de classe

- lien entre l'administration et la classe
- porte-parole de la classe auprès du conseil de classe
- porte-parole de la classe auprès des professeurs
- faire le compte-rendu du conseil de classe



Voici la correction.

Le rôle des délégués

Lien entre les élèves et les adultes

Participer au conseil de classe

**Porte-parole de la classe auprès
des professeurs**

**Porte-parole de la classe auprès
du conseil de classe**

**Lien entre l'administration et la
classe**

**Faire le compte-rendu du conseil
de classe**



Complète cette phrase.

Depuis 1982, je peux devenir délégué, c'est-à-dire mes camarades de classe et être leur



Voici la correction.

Depuis 1982, je peux devenir délégué, c'est-à-dire représenter mes camarades de classe et être leur intermédiaire.

